

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## LE MONITEUR SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires;

A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service journalier).

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 36 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 49 minut. matin,	Express.
4 — 10 — —	Express.	11 — 50 — —	Omnibus.
2 — 58 — —	matin, Express-Poste.	6 — 36 — —	soir, Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	8 — 58 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

L'amnistie politique accordée par l'Empereur est ainsi appréciée par le *Morning-Post*:

« L'Empereur a dignement couronné la célébration de la naissance de son premier-né, en accordant une amnistie politique, proclamée en termes si nobles et si généreux. Le nombre des exilés politiques qui sont encore hors de France, est évalué à 1,304. Il se compose de deux catégories : les exilés par suite des événements de juin 1848 et ceux de décembre 1851. Nous voyons, quant à nous, dans cet acte de l'Empereur, un profond sentiment de devoir qui est chevaleresque; et nous croyons sincèrement qu'un sentiment pareil imposera, aux réfugiés les plus loyaux, l'obligation de répondre à son offre par une franche acceptation. »

On nous mande de Berlin, le 20 mars :

« Le bruit court ici que l'Empereur de Russie a donné l'assurance que, dans le cas de la conclusion de la paix, il irait à Paris avant son couronnement. »

« D'autre part, on parle beaucoup, en ce moment, d'une entrevue projetée entre les souverains de Russie, d'Autriche et de Prusse. Mais nous pouvons donner l'assurance positive qu'il n'a pas été fait, jusqu'ici, une démarche quelconque qui prouve que ce projet existe réellement. »

« D'après les nouvelles de Saint-Petersbourg et de Vienne, il devient de plus en plus probable que le prince Gortschakoff a quitté définitivement le poste d'ambassadeur à Vienne. » — Havas.

Paris 22 mars.

D'après certains indices qui ne peuvent pas tromper l'œil d'un observateur exercé, il est évident que la proclamation de la paix se prépare. Ce matin, l'ordre a été donné à l'architecte du palais de la Légion-d'Honneur, de faire dresser sur la plate-forme du palais, le grand mâât au sommet duquel les Parisiens sont habitués à voir resplendir en feux de couleurs, l'étoile de la Légion-d'Honneur, les jours de grandes fêtes nationales. — Semblable ordre a été donné à l'architecte du palais

du ministère des affaires étrangères, siège du Congrès de la paix, pour préparer, sur l'entablement supérieur de l'édifice, les plus grands appareils illuminatoires par le gaz.

Toute la matinée les ouvriers ont travaillé à tout préparer. L'Ambassade d'Angleterre a fait, de son côté, dresser devant la porte les appareils des grandes journées de fêtes. Au Panthéon on couvre la coupole de verres de couleur. Tous les ministères, toutes les ambassades, tous les édifices publics, toutes les grandes administrations enfin ont conservé leurs préparatifs du 18. Ceci annonce évidemment une grande journée de réjouissances publiques. — Havas.

Les questions qui se rattachent à la caisse de dotation de l'armée préoccupent à bon droit, en ce moment, bon nombre de familles. M. Beauvisage, secrétaire du cabinet du directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, à qui nous devons le Guide si utile du déposant à la caisse de retraites, vient de publier le *Guide des Militaires et des Familles*, qui nous paraît appelé à rendre aussi de grands services. Il renferme d'ailleurs de précieux renseignements. On en pourra juger par le passage suivant, qui termine l'exposé général qui ouvre le livre :

« Au moment où nous écrivons, la Caisse de la dotation de l'armée a commencé ses opérations régulières; de nombreux versements ont été faits par les militaires sous les drapeaux, ayant obtenu l'autorisation de s'exonérer du temps de service qu'ils ont encore à faire, au moyen de la prestation fixée pour cette année à 500 fr. par chaque année ou fraction d'année restant encore à courir. Dans quelques jours, commenceront les versements de la prestation fixée pour l'exonération des jeunes gens appelés à faire partie du contingent de 1855. »

« Le montant de cette prestation a été porté, pour cette année, à la somme de 2,800 fr., comprenant celle de 2,300 fr., accordée comme prime aux militaires rengagés pour 7 ans, et celle de 500 f. à laquelle sont évalués le montant des hautes payes du rengagé, la charge éventuelle des 165 fr. de re-

traite supplémentaire, assurée après vingt-cinq ans de service, et les frais d'administration à la charge de la dotation. »

« Depuis huit mois, la Caisse des dépôts et consignations fait les avances nécessaires pour solder aux militaires rengagés la portion de la prime payable au moment du rengagement. Plus de 16 millions de francs ont déjà été avancés ainsi par cette Caisse et payés, par les conseils d'administration, à plus de vingt-sept mille rengagés pour trois, quatre et sept ans, et représentant, comme nombre d'années de service à accomplir, plus de 23 mille rengagements de sept ans. L'empressionnement de ces militaires à se présenter ainsi pour jouir des avantages de la nouvelle législation, prouve mieux que tous les raisonnements, combien la pensée qui a présidé à l'organisation de la dotation de l'armée était juste et profonde. »

« Cette institution créée dans les conditions, en apparence, les plus défavorables, au moment d'une guerre lointaine, dans une année de grande cherté des subsistances, est tellement l'expression d'un besoin ressenti par tous, que la première expérience en a démontré le succès. Ainsi, les renseignements parvenus des départements annoncent que le nombre des jeunes gens ayant, lors du tirage, manifesté l'intention de s'exonérer du service militaire, est de vingt-trois mille cinq cents environ, chiffre correspondant exactement avec celui des rengagements de sept ans, opérés en vue du remplacement des exonérés de la classe de 1855. »

« Si le résultat a été si favorable et les opérations si régulières dans une année difficile, on doit espérer qu'il en sera de même dans les temps de paix et d'abondance, et, dès aujourd'hui, l'on peut dire que, par la nouvelle création napoléonienne, un beau et difficile problème a été résolu à la plus grande satisfaction et pour le plus grand bien-être du peuple et de l'armée. » (Constitutionnel.)

Nous empruntons au *Moniteur de l'Armée* la notice suivante sur le maréchal Bosquet, le plus jeune de beaucoup de tous nos maréchaux, car il n'a pas quarante-six ans :

## FEUILLETON

## HISTOIRE D'UN EMPLOYÉ.

(Suite et fin.)

Vernon ne savait plus à quel saint se vouer. Il serait plutôt mort que d'abandonner ses travaux pour courir après des moyens d'existence dont il n'avait pas même l'idée. Il faisait partie de mon cercle littéraire, et je songeai qu'il méritait bien mieux que moi d'y remplir les fonctions de secrétaire. Je devais dire comme le maréchal de Gassion, en parlant du grand Turenne : « Il honorerait le bâton de maréchal de France, tandis que moi, j'en suis honoré. » Je cédai ma place à mon ami. On l'agréa, et il ne fut pas obligé d'interrompre ses recherches, ce qui l'eût peut-être rendu fou de chagrin ou tout au moins malade. De petites causes amènent souvent nos plus grandes déterminations. Ne croyez pas que ce fut de ma part un sacrifice énorme. Le cercle venait de s'établir dans la Chaussée-d'Antin, et cela m'éloignait du centre de mes habitudes. Un logement gratuit ne m'empêchait pas de regretter beaucoup mon quartier de prédilection. Ma promenade régulière sous les marronniers du Luxembourg me manquait à ce point, que ma santé en était ébranlée. Marguerite et mon ami Jacob demeurent au faubourg Saint-Germain; j'aurais renoncé à tout plutôt que de les abandonner, et déjà ils ne venaient plus aussi volontiers déjeuner avec moi. A mon âge, les jouissances sont bornées, mais

on tient au peu qui nous en reste. On s'attache davantage à ses vieux amis en pensant que la mort doit bientôt vous séparer d'eux. On a d'ailleurs des manies, des souvenirs attachés aux objets les plus indifférents en apparence. Lorsque je vins m'établir au quatrième étage dans la rue de Vaugirard, ce fut un jour de bonheur pour moi. Sur ma pension de retraite, il me restait environ deux mille francs qui ne devaient rien à personne, et dans ce pays-ci on vit à peu de frais. Au bout de trois ans, j'avais déjà huit cents livres d'économie; ainsi vous voyez que je ne suis pas à plaindre.

— Je gagerais, dis-je à M. Benoit, que vous n'avez plus ces huit cents livres.

— Il est vrai que j'en ai trouvé un placement très-avantageux. Je m'intéressais à un artiste de talent, honnête, laborieux et inconnu. Il avait fait un tableau d'histoire qu'il ne vendit pas à l'exposition de peinture. Le pauvre garçon était au désespoir. Le tableau me plaisait; je l'ai acheté; c'est une excellente affaire, car je suis sûr qu'un jour cette toile aura du prix.

— Je vous passe l'affaire du tableau, mais je vous conseille de ne pas abuser des spéculations de ce genre.

— Il me restait de mon ancienne splendeur un mobilier qui encomrait mon petit appartement, et dont le luxe faisait un contraste choquant avec la simplicité du local. Une armoire de bois blanc est aussi propre qu'un bahut de la Renaissance; le linge s'y conserve aussi bien que sur l'acajou. J'aime fort l'odeur des planches

de sapin. On mange souvent de meilleur appétit avec de la faïence que dans les assiettes de Sèvres, et l'on écrit une lettre plus affectueuse lorsqu'on met son encre dans un pot de pommade que si on trempe sa plume dans une écrioire magnifique. Les sots pupitres en bois des îles nuisent au naturel et à la gaieté d'un billet. Une bonne grosse montre d'argent bien réglée marque l'heure plus exactement que ces pendules recherchées dont les balanciers font un bruit insupportable. Un lit en fer vaut mieux que ces lits sculptés dont le bois est souvent vermoulu. Ces meubles de Boule, ces fauteuils à la Voltaire qu'on emploie aujourd'hui, ont des inconvénients graves. Ils invitent à la paresse, et causent des amas d'humeurs, dangereux pour la santé. Une chaise de paille est préférable.

— En un mot, interrompis-je, vous avez vendu votre mobilier.

— Jusqu'à la dernière pièce. Je m'en trouvais fort bien, car lorsqu'on me brisait une tasse du Japon ou une tasse de vieux saxe, j'en ressentais des contrariétés qui empoisonnaient ma vie. A présent, si j'entends tomber ma vaisselle, je ne détourne pas même la tête, et c'est un grand avantage.

— Ne manquez pas, au moins, de placer le produit de cette vente, et de garder pour vous-même cette dernière ressource.

M. Benoit baissait les yeux d'un air embarrassé.

— Comment! m'écriai-je, est-ce que vous auriez en-

Bosquet (Pierre-Joseph-François), est né à Mont-de-Marsan (Landes), le 8 novembre 1810.

Admis à l'École polytechnique le 1<sup>er</sup> novembre 1829, il passa le 22 novembre 1831, en qualité de sous-lieutenant élève d'artillerie, à l'École d'application de Metz, qu'il quitta le 5 avril 1833 pour rejoindre le 10<sup>e</sup> régiment d'artillerie.

Lieutenant en second le 1<sup>er</sup> janvier 1834, il s'embarqua le 8 juin suivant pour l'Afrique, où il était destiné à servir jusqu'en 1853.

Lieutenant en premier le 1<sup>er</sup> janvier 1836, il mérita, par la distinction de ses services, la croix de chevalier de la Légion d'Honneur, le 15 mai 1838.

Capitaine en second le 27 août 1839, il passa successivement au 4<sup>e</sup> régiment d'artillerie le 4 septembre suivant, et au bataillon de pontonniers le 13 octobre de la même année.

Le capitaine Bosquet se fit remarquer au combat de Sidi-Lakhdar, le 14 janvier 1841, et y fut blessé d'un coup de feu à la tête.

Incorporé au 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie le 20 mars 1841, il se distingua le 17 juillet au combat de l'Oued-Melah, et fut cité pour ce fait dans le rapport du général commandant la division d'Oran du 25 du même mois.

Lors de la formation des troupes indigènes en Algérie, beaucoup d'officiers des armes spéciales y furent admis. Le capitaine Bosquet, que ses brillants services désignaient d'une manière toute particulière, fut nommé le 5 juin 1842 chef du bataillon de tirailleurs indigènes d'Oran.

A la tête de ce corps, il se signala le 14 mai 1843 dans une razzia contre la tribu des Flittas, et mérita une citation au rapport du gouverneur-général.

Lieutenant-colonel du 15<sup>e</sup> léger le 20 octobre 1845, puis du 44<sup>e</sup> de ligne le 21 septembre 1846, il fut promu au grade de colonel du 53<sup>e</sup> de ligne le 8 novembre 1847, et passa en cette qualité au 16<sup>e</sup> de même arme le 25 mai 1848. Il avait été appelé le 30 avril au commandement de la subdivision d'Orléansville. Dans le cours du mois de mai, conltribua puissamment à réprimer l'insurrection qui avait éclaté dans la contrée de l'Ouarensenis.

Général de brigade le 17 août 1848, et investi du commandement de la subdivision de Mostaganem, il fut nommé officier de la Légion d'Honneur le 10 décembre 1849. Le général Bosquet fit avec la plus grande distinction la campagne de Kabylie; il fut blessé à l'épaule le 11 mai 1851, en combattant à la tête de la colonne expéditionnaire. La croix de commandeur de la Légion d'Honneur lui fut accordée le 7 août suivant.

Général de division le 10 août 1853, il fut mis à la disposition du ministre de la guerre le 29 octobre.

Nommé au commandement de la 2<sup>e</sup> division d'infanterie de l'armée d'Orient, le 23 février 1854, le général Bosquet se couvrit de gloire à la bataille de l'Alma, où ses manœuvres, selon les expressions du maréchal de Saint-Arnaud, décidèrent du succès de la journée.

Il reçut en récompense la croix de grand-officier de la Légion d'Honneur le 21 octobre 1855. Chargé du commandement du corps d'observation, composé des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> divisions, et destiné à protéger les opérations du siège contre toute armée de

secours venant de l'intérieur de la Crimée, il contribua, par sa brillante initiative et par ses habiles dispositions, à la déroute des Russes à la bataille d'Inkerman, le 5 novembre.

Au mois de décembre, le Sultan lui adressa les insignes de l'ordre du Medjidié de 1<sup>re</sup> classe.

Commandant du 2<sup>e</sup> corps de l'armée d'Orient le 10 janvier 1855, le général Bosquet se distingua dans la nuit du 23 au 24 février, en enlevant aux Russes les travaux de contre-approche qu'ils avaient établis en face de nos ouvrages, sur le contre-fort du plateau qui descend vers la baie du petit Carénage.

Le 7 juin 1855, il se fit particulièrement remarquer à l'enlèvement de vive force des redoutes du mamelon Vert, et fut cité dans le rapport du général Pélissier, comme ayant préparé et assuré le succès de cette opération.

Tous nos lecteurs connaissent la part brillante qui revient au général Bosquet, dans la prise de Sébastopol. Chargé, le 8 au matin, de l'attaque de droite, à la tête du 2<sup>e</sup> corps, renforcé d'une division de la garde, le brave général fut atteint d'un éclat d'obus au côté droit, qui mit un moment ses jours en danger.

Nommé au grade de grand-croix de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, le 22 septembre 1855, il dut rentrer en France pour se remettre de ses blessures, et débarqua à Marseille le 30 octobre.

Décoré de la médaille militaire le 1<sup>er</sup> novembre, il fut autorisé, le 10 décembre, à accepter une épée d'honneur que les habitants de la ville de Pau lui offrirent en témoignage de la reconnaissance publique.

L'Empereur, qui l'avait nommé sénateur, le 9 février dernier, a voulu lui décerner la plus haute récompense à laquelle puisse aspirer un militaire, en l'élevant à la dignité de maréchal de France, le 18 mars.

#### EXTÉRIEUR.

**PRUSSE.** — On nous écrit de Berlin, le 18 mars : La souscription ouverte pour la famille de M. de Henkeldey, a atteint le chiffre de 16,000 thalers.

Le Sultan a conféré l'ordre de Méhidjé à M. Holan, directeur au ministère des affaires étrangères à Berlin.

La Chambre des députés vient de discuter une proposition aux termes de laquelle on devrait demander au Gouvernement de prohiber tous les marchés à termes sur les grains, les huiles et les esprits. Le Gouvernement s'étant prononcé formellement contre cette proposition, la Chambre a passé à l'ordre du jour pure et simple.

Le prince Auguste de Wurtemberg s'était rendu, il y a quelques jours, d'ici à Saint-Petersbourg, avec une mission du Roi. Il est revenu aujourd'hui, s'est rendu immédiatement chez le Roi, pour lui rendre compte de cette mission. — Havas.

**GUYANE-ANGLAISE.** — La Plata est arrivé à Saint-Thomas le 2 du courant. Ce vapeur apporte la nouvelle annonçant qu'il y a eu des troubles fort graves dans la Guyane-Anglaise. Voici un sommaire des événements, publié par la *Gazette Royale* de Demerara :

« Nous regrettons d'annoncer que des troubles

sérieux ont eu lieu la semaine dernière par tous les points de la colonie et que la population nègre a pillé et détruit les boutiques des marchands portugais. Depuis longtemps, il existait, parmi les nègres créoles, une sourde irritation contre les immigrants portugais, classe industrieuse et prospère; et la même animosité règne au même degré parmi les nègres et les immigrants africains qui sont venus des îles pour résider ici. Ce sentiment de jalousie ne se fût pas traduit en hostilité ouverte, sans d'autres circonstances, qui, dans les précédentes semaines, se sont produites en cette ville. Vers la fin de l'année dernière, un individu nommé John Sayers Orr, plus connu en Angleterre et en Amérique sous le surnom de *l'Ange Gabriel*, revint dans cette colonie dont il est créole, et s'établit avec sa mère dans cette ville. S'étant aperçu qu'il y avait entre la population nègre et les Portugais une jalousie excessive et mal contenue, ainsi qu'une extrême malveillance, il s'en empara en y mêlant des attaques contre les catholiques romains. Il ne réussit que trop bien.

» L'hostilité contre les Portugais se propagea rapidement par toute la ville et se communiqua bientôt dans les campagnes. A Georgetown, hommes, femmes, enfants attaquèrent les Portugais aux cris de : A bas les Portugais ! A bas le Pape. Les Portugais montrèrent beaucoup de patience, et, malgré les vexations auxquelles ils avaient été en butte, ils se contiennent et ne troublèrent point la paix pour se venger des insultes dont ils étaient l'objet. Les choses marchèrent ainsi jusqu'au dimanche 10 février, lorsque John Sayers monta sur la pompe de la ville, en face du marché Stabroek. Armé d'un poignard et d'un gourdin, il adressa la parole à une foule nombreuse et prononça un discours tout-à-fait incendiaire. C'est pour avoir tenu un langage séditieux en cette circonstance et pour avoir convoqué une assemblée illégale, qu'il a été arrêté depuis et mis en prison pour être jugé devant la cour criminelle suprême, au mois d'avril prochain.

» Le 17, il fut interdit à Sayers de prêcher dans les rues. Il se rendit alors dans la cour de sa mère, et là, il harangua la foule qui s'était assemblée pour l'entendre. Dimanche soir, à la suite de ce meeting, les nègres commencèrent les troubles, en attaquant une ou deux boutiques portugaises et en poursuivant à coups de pierres quelques Portugais réunis dans le voisinage. La police réprima ce désordre et la nuit se passa sans qu'il y en eût d'autres.

» Lundi matin, 18 février, les troubles recommencent. L'interrogatoire de Sayers devant le magistrat de la police avait été fixé à midi. Mais, longtemps avant cette heure, une foule considérable s'était rassemblée au Brick-Dam, où se trouvent le poste principal de police et le bureau du magistrat. Entre dix et onze heures, l'effervescence devint générale, et un Portugais fut poursuivi, comme accusé d'avoir poignardé un créole. La police saisit aussitôt cet homme, mais ce ne fut pas sans qu'il eût été blessé auparavant. La police à cheval dispersa promptement la populace, et l'interrogatoire d'Orr eut lieu et se termina fort tranquillement. Cependant le peuple commença presque sur le champ à attaquer les boutiques portugaises sur les points les plus éloignés de la ville, et, vers minuit, il n'en était pas une seule dans ces quartiers qui n'eût été

core sacrifié cela ?

— Il faut vous dire que j'ai un excellent ami d'enfance, un compagnon de collège que des vicissitudes sans fin ont entraîné en Amérique. Il y tomba dans une détresse affreuse et il allait mourir d'ennui loin de son pays. Je voulais absolument le revoir. Je lui ai envoyé l'argent nécessaire pour payer ses dettes et revenir en France. C'est un caprice que je me suis passé. Avant trois mois j'embrasserai mon ami, et jamais somme d'argent ne m'aura procuré autant de plaisir. Vous voyez que je sais calculer.

— Oui, comme un usurier.

— N'est-ce pas vrai ? On ne perd pas de vue ses intérêts, tout en servant les autres. D'ailleurs, je n'avais nul besoin de ce petit capital, puisque, par de nouvelles réformes dans mes habitudes, je suis en mesure d'amasser six cents livres pour l'année prochaine.

— Eh ! qu'en ferez-vous ? Sera-ce pour les jeter encore à la tête d'un voyageur en Amérique ?

— Le fils aîné de Marguerite a déjà vingt ans.

— Quand il en aurait trente ?...

— Le recrutement va s'emparer de lui. Comme il est fort bel homme, nous n'espérons pas qu'on l'exempte du service. Il faut l'assurer contre les chances du tirage au sort.

— Pardieu ! c'est à ses parents de s'en charger.

— Vous savez bien qu'ils n'en ont pas les moyens.

— Ces gens-là finiront par vous mettre sur la paille.

— J'aime passionnément la campagne, et j'ai toujours envié le sort de ces paysans qui dorment sur la paille dans une grange. Quelles couleurs ils vous ont ! quelle santé ! comme ils rient de bon cœur ! Ils sont plus heureux que vous et moi.

— Il résulte de tout ceci qu'avec une pension de retraite gagnée par trente années de services, au lieu de vous reposer, vous serez bientôt obligé de travailler pour avoir du pain, car enfin il ne vous reste plus que votre temps.

— Pardonnez-moi, je suis très-occupé. L'oïveté serait dangereuse après trente ans de services. Je fais des traductions d'ouvrages anglais. Cela n'est pas fort amusant ; mais j'ai besoin d'ajouter un petit supplément à mes revenus pour une emplette indispensable. Il y a dans ma maison une vieille dame avec sa fille ; la jeune personne est accomplie, bonne musicienne et chante à ravir. Elle désirait un piano pour se livrer à ses études ; je lui en ai donné un très-bon, et M. Erard me laisse le délai nécessaire pour acquitter ma dette sans me gêner. J'y trouve mon compte. Quelquefois je descends le soir chez mes voisines, et on me régale de musique.

— Vous êtes un profond spéculateur. Mais, dites-moi donc un mot de vos créances ? Votre ami Jacob vous a-t-il rendu ce que vous lui avez prêté dans le temps de sa disgrâce.

— Ses fils sont militaires, et il a toutes les peines du monde à les soutenir dans cette carrière peu lucrative.

— Votre M. Théodore devrait, s'il a du cœur, se charger de son ménage sans recourir à vous.

— Pour du cœur, il en a. Vous ne savez pas les détours et les subterfuges que je suis forcé d'employer pour venir à son aide. Croyez que je n'irais pas jusqu'à la faiblesse. Le mari fait ce qu'il peut ; je ne puis abandonner sa femme et ses enfants. Je suis de la famille. L'aîné des garçons est mon fillen, et la petite fille est si jolie ! Elle a déjà près de quatorze ans. Bonté divine ! le moment de la marier approche à grands pas.

— Hélas ! vous mourrez à la peine.

— Il faut bien qu'un célibataire tâche de ne pas être tout-à-fait inutile en ce monde.

— Je n'ose vous blâmer, puisqu'en résultat vous êtes plus heureux que tous les millionnaires ensemble. Les hommes qui s'appliquent aujourd'hui à cautériser le cœur de la génération nouvelle ne soupçonnent pas quelle preuve vivante vous offrez de la folie de leurs doctrines. Je voudrais cependant savoir que vous ne sacrifiez pas tout aux autres ; que vous faites quelque chose pour vous-même, pour vos goûts et votre plaisir ; cela me calmerait l'esprit.

— Eh bien ! calmez-vous. J'ai toujours désiré ardemment de voir la Suisse. Depuis plus de quinze ans j'ai masse, sur les légers bénéfices du jeu, une petite somme consacrée à un voyage dans les montagnes. Je ne veux pas mourir sans avoir vu l'Oberland et le Mont-Blanc. Souvent, dans les circonstances difficiles, j'ai jeté un re-

complètement dévalisée. Un corps nombreux de constables spéciaux avait été requis après la formalité du serment à prêter main-forte à la police. Entre sept et huit heures, il éclata dans le quartier Charlestown une formidable émeute, et la troupe fut appelée à prendre les armes. On envoya à la station de la police, sous le commandement du lieutenant Drewitt, une garde du 2<sup>e</sup> régiment de l'Inde occidentale, laquelle se composait de deux sergents, deux caporaux, un tambour et quarante soldats. Une autre garde, composée d'un sergent et de 20 soldats, fut postée à la prison où M. Orr, qui n'avait pu trouver caution, avait été incarcéré.

» D'après ce qui a transpiré depuis, il est hors de doute que des émissaires doivent être partis en même temps de Georgetown pour aller dans les divers cantons ruraux exciter le peuple à suivre l'exemple de leurs frères de Georgetown, et, ce qui est plus extraordinaire encore, ils affirmaient être porteurs des ordres du gouverneur qui les autorisait à agir ainsi. La destruction des propriétés portugaises dans les plantations de Greenfrela, Beehive, Clonbrock, Ann's-Grove, etc., a été vraiment effrayante, et les dispositions que manifestait le peuple envers les blancs n'étaient rien moins que bienveillantes. Les insurgés ne cessaient de crier : « Si le gouverneur avait pensé que nous eussions tort de détruire les boutiques portugaises, il eût envoyé des soldats ! » Aussi, à l'arrivée de ceux-ci, furent-ils tout à fait étonnés ; car d'adroits et rusés émissaires leur avaient fait croire, à dessein, que le gouverneur les approuvait d'avoir attaqué les boutiques portugaises. Cette opinion était si généralement répandue au sein de la population nègre, ignorante, dans les campagnes, que le gouvernement crut devoir publier un avis ayant pour but de dissiper une idée aussi fautive. Le vapeur *Tyne* a été expédié aux Bardades pour y prendre de nouvelles troupes, et on l'attend sous un ou deux jours. Il y a eu de graves désordres à Queenstown ainsi que sur les autres points d'Essequibo, de la côte d'Arabie et aux îles de Leguan et de Wakenaam. (Constitutionnel.)

#### FAITS DIVERS.

Nous lisons dans le *Journal d'Agriculture pratique* :

« Nous avons annoncé, il y a un mois, la vente des animaux de race Durham qui devait avoir lieu à la vacherie impériale du Pin le 20 février. Un grand concours d'acheteurs s'est présenté, et une grande animation s'est produite pendant les enchères. Il y a eu des prix de 2,000 fr. pour certains taureaux, et les vaches se sont vendues de 700 à 800 fr. »

— Au départ du courrier, les incertitudes restaient les mêmes à New-York sur le sort du *Pacific*, le rapport du capitaine de l'*Arago*, arrivé à New-York le 1<sup>er</sup> mars, a produit une sensation facile à concevoir.

« Le 22 février, dit-il, à six heures du matin, par 47 degrés de latitude et 46 de longitude, nous passâmes trois montagnes de glace. Depuis lors, jusqu'au 24 dans l'après-midi, nous avons constamment cherché notre route parmi les glaces, soit en montagnes, soit en petits flots, isolées et agglomé-

gard de pitié sur ce pauvre trésor sans avoir le courage d'y porter la main. Un jour, un ami embarrassé est venu me demander cent écus, et j'ai eu la dureté de ne lui en offrir que la moitié, de peur de compromettre un plaisir attendu depuis si longtemps. J'en ai eu des remords ; mais enfin l'égoïsme a triomphé, je touche presque au but. Laissons passer encore l'hiver prochain, et au printemps je pars.

— Allons, me voilà tranquille. Si le ciel n'est pas impitoyable, vous exécuterez votre projet. Surtout point de faiblesse. Je vous en conjure, ne sacrifiez pas votre voyage en Suisse. Cela me fendrait le cœur, et puisque vous savez si bien aimer vos amis, ne me donnez pas ce chagrin.

M. Benoit se mit à rire et jura de résister aux tentations pour l'amour de moi. Là-dessus, je lui pressai la main et nous nous séparâmes. Vers le mois d'août de l'année suivante, je reçus un billet cacheté de noir, où je lus la sinistre formule : « Vous êtes prié d'assister au convoi, service et enterrement de Benoit \*\*\*, etc... » Le lendemain, en revenant du cimetière du Sud, j'étais assis dans une voiture de deuil avec M. Jacob et deux personnes que je ne connaissais point. Les deux inconnus ne manquèrent pas de raisonner sur les derniers moments du défunt, ni d'attribuer sa mort aux vices de son régime et à l'imprudence qu'il avait eue de ne pas suivre leurs conseils. Après cette oraison funèbre d'une anti-  
quité béotienne, l'un d'eux ajouta la remarque suivante :

« rées par masses compactes. Nous avons suspendu notre marche pendant une partie des deux nuits, et le reste du temps, avancé lentement, souvent contraints d'arrêter ou de reculer pour éviter des collisions avec de dangereux obstacles.

» Dans l'après-midi du 26, nous nous trouvâmes en face d'une baie de glaces rompues, mais très-serrées et de montagnes grandes et petites, s'étendant en courbes du sud-est au nord, à perte de vue, sans qu'il soit possible d'apercevoir une issue libre vers l'Ouest. Nous gouvernâmes au nord, dans l'espoir de découvrir une ouverture, mais après une course de 30 milles, nous trouvâmes que les glaces s'étendaient vers le nord sans interruption. Nous retournâmes alors vers le sud, explorant tout ce qui ressemblait à un passage, et il nous arriva de pénétrer dans une baie de 30 milles de profondeur que nous trouvâmes complètement fermée, et dont il fallut sortir en revenant sur nos pas. De cette façon, nous avons fait 200 milles vers le sud, sans trouver aucune eau libre, avant de pouvoir nous frayer un passage. »

A ce récit, on reconnaît la prudence et l'habileté du capitaine Emes, auquel 111 passagers avaient confié leur sort. Jamais, dans sa longue carrière, ce marin expérimenté n'a rencontré autant de glaces dans ces latitudes, ou même entendu dire qu'il en ait été vu autant. Ces dangers inusités, ajoutés aux dangers de la mer, ont produit une impression pénible sur tous ceux qu'une longue attente inquiète sur le sort du *Pacific*.

— L'on a pu être inquiet pour les derniers mois de 1856, à cause de l'insuffisance des approvisionnements ; toutes les craintes doivent aujourd'hui se calmer. Nos correspondants des ports de mer s'accordent à nous annoncer des arrivages considérables de grains. Nous citerons notamment le Havre, où il est parvenu plusieurs navires frétés pour le compte de la maison Hottinger. Nos correspondants des pays qui ont été favorisés par les circonstances météorologiques nous accusent tous une baisse prononcée. D'Espagne, on nous écrit notamment : « Depuis trois ans, les propriétaires de la Castille, de la Manche et de l'Andalousie ont eu de très-beaux revenus ; toutes les récoltes ont été fort bonnes dans ces contrées, et les produits se sont vendus à des prix très-élevés. Il ne faut donc pas être surpris du peu d'empressement qu'ils manifestent de vendre en baisse : ils seront bientôt obligés de prendre un parti : alors la baisse pourra faire de nouveaux progrès. » (*Journal d'Agriculture pratique.*)

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Dans la journée du 18 mars, l'avocat Gaetano Bordi a été frappé, à Palerme, d'un coup de stilet, dont quelques heures après il est mort. On lit à ce sujet dans la *Gazette de Palerme* : « Hier soir, vers sept heures, au moment où l'auditeur de guerre M. Gaetano Bordi, passait dans la rue Bassa de Magnani, avec un autre officier, il a été frappé traîtreusement dans le dos d'un coup de poignard aséné par une main inconnue. L'assassin, ayant pris précipitamment la fuite, a disparu sur-le-champ. Le lieutenant Bordi a pu, soutenu par deux militaires, se rendre dans les bureaux peu éloignés du

— Chose étrange ! Nous avons tous cru M. Benoit, fort riche. Il donnait avec la générosité d'un prince, n'avait jamais de dettes, venait au secours de tout le monde, et cependant il ne laisse absolument rien.

— S'il n'eût jamais donné à personne, répondis-je, il eût probablement laissé davantage.

Cette vérité incontestable parut déplaire aux deux inconnus. Ils baissèrent la tête, et je soupçonnai, à leur confusion, qu'ils avaient reçu des services du défunt.

— M. Benoit, repris-je, était un homme prévoyant et rangé ; il a sans doute écrit un testament.

— Oui, me répondit-on ; le légataire universel est son filleul, et l'exécuteur testamentaire, M. Jacob, ici présent. Le legs n'est pas considérable. Le mobilier ne vaut pas quatre cents francs. Cet original mangeait avec des couverts en métal d'Alger.

— Alors il laisse des créances, et on doit espérer que ses obligés n'auront pas la bassesse de nier leurs dettes. Quant à ce mobilier qu'on méprise, je voudrais qu'on m'en eût donné seulement une assiette en faïence, je la conserverais avec plus de dévotion qu'un plat de Bernard Pallissy.

Les inconnus baissèrent de nouveau la tête.

— Le défunt, demandai-je, n'a-t-il pas fait un voyage en Suisse au printemps de cette année ?

— Il en fut empêché par une attaque de goutte.

— Quoi ! pas même le voyage en Suisse !

— Le juge de paix a trouvé sur sa cheminée une petite

commandement où il a reçu les premiers secours de l'art et les consolations de la religion. — Havas.

#### CHRONIQUE LOCALE.

Le Conseil municipal de Saumur a voté l'adresse ci-après, à l'occasion de la naissance du Prince Impérial.

SIRE,

Le Conseil municipal de la ville de Saumur a l'honneur de déposer aux pieds de Votre Majesté ses respectueuses félicitations pour la naissance du fils que Dieu vous a donné.

Il vous prie de vouloir bien les présenter aussi à S. M. l'Impératrice.

La Providence, Sire, veillera sur cet enfant qu'elle appelle à de hautes destinées.

C'est avec raison, Sire, que vous avez nommé le Prince Impérial, *Enfant de France*, car la France entière l'adopte comme un gage de force et de sécurité pour l'avenir.

Les conseillers municipaux de Saumur ont l'honneur, etc.

Dimanche, à midi et demi, par un temps magnifique, les autorités civiles et militaires de Saumur, réunies sur le quai de Limoges, ont assisté à la revue de l'Ecole, de la garnison et de la compagnie des pompiers, passée par M. le général comte de Rochefort. Au défilé, devant l'état-major, officiers et soldats ont fait retentir l'air des cris mille fois répétés de : *Vive l'Empereur ! vive l'Impératrice ! vive le Prince Impérial !* Aussitôt après, les troupes se sont rendues à l'église St-Pierre pour assister au *Te Deum*. Quand les détachements ont été rangés sur deux lignes, les fonctionnaires de Saumur, le conseil municipal, le Tribunal civil, le corps d'instruction, tous les officiers, ont pris place dans le chœur et dans la nef aux diverses places qui leur étaient réservées. — Un peu avant que M. le Curé entonnât l'hymne d'actions de grâces, la musique de l'Ecole a fait entendre des fanfares guerrières ainsi qu'à la fin de la cérémonie. P.-M.-E. GODET.

A Saumur, il n'est venu au monde aucun enfant le 16 mars. Ainsi aucune famille ne pourra profiter de l'honorable faveur accordée par l'Empereur.

#### Marché de Saumur du 22 Mars.

Froment (hec. de 77 k.)	28 93	Graine de luzerne.	63
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k.	27 80	— de colza . . .	—
Seigle . . . . .	20	— de lin . . . .	30
Orge . . . . .	14 40	Amandes en coques	—
Avoine (entrée) . .	9 75	(l'hectolitre) . . .	—
Fèves . . . . .	14 40	— cassées (30 k)	80
Pois blancs . . . .	19 20	Vin rouge des Cot.,	—
— rouges . . . . .	17 60	compris le fût,	—
— verts . . . . .	—	1 <sup>er</sup> choix 1855.	120
Cire jaune (30 kil.)	160	2 <sup>e</sup> — — — —	100
Huile de noix ordin.	80	3 <sup>e</sup> — — — —	90
— de chenevis . .	35	— de Chinon . . .	110
— de lin . . . . .	60	— de Bourgneil .	120
Paille hors barrière.	47	Vin blanc des Cot.,	—
Foin 1855. id . . .	65	1 <sup>re</sup> qualité 1855	120
Luzerne . . . . .	60	2 <sup>e</sup> — — — —	80
Graine de trefle . .	75	3 <sup>e</sup> — — — —	60

somme en monnaies de toutes sortes et enveloppée dans un papier sur lequel était écrit : « Je destinai cet argent à un voyage d'agrément ; mais je vois bien qu'il doit servir à entreprendre le grand voyage. Je veux que mon convoi funéraire soit convenable, que l'un même mes amis en voiture, et que les gens qui me porteront en terre soient assez bien payés pour ne point murmurer du poids de mon corps. Quant à mon tombeau, une simple pierre suffira. »

— Ce luxe d'équipages, poursuivit l'un des inconnus, est un mouvement de vanité incroyable de la part d'un homme qui avait toujours semblé modeste.

Je haussai les épaules et M. Jacob fit comme moi. Peu de jours après, je reçus un petit billet ainsi conçu : « Les héritiers de M. Benoit \*\*\* vous prient d'accepter une tabatière qui a servi à l'ami qu'ils ont perdu. Puisse cet objet rappeler souvent à votre souvenir un cœur comme on n'en fait plus. »

PAUL DE MUSSET.

(Constitutionnel.)

#### BOURSE DU 22 MARS.

3 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 72 20.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 94.

#### BOURSE DU 24 MARS.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 72 60.

4 1/2 p. 0/0 baisse 23 cent. — Fermé à 95 75.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Expédition franc de port jusqu'à destination.

# MAGASINS DE NOUVEAUTÉS DU PETIT-SAINT-THOMAS

TROUSSEAUX

et  
LAYETTES.

A PRIX FIXE.

CACHEMIRE FRANÇAIS

et  
DE L'INDE.

Rue du Bac, 33, et rue de l'Université, 25, Faubourg-Saint-Germain, à Paris.

Les propriétaires de cet établissement nous prient de rappeler à nos lecteurs qu'ils ont créé un service spécial pour la province. Ils envoient tous les échantillons franco et toute expédition au-dessus de 25 francs est affranchie pour toutes les localités de la France. Les prix, marqués en chiffres connus, sont les mêmes pour Paris et la Province. — Cette maison n'a de succursale ni de représentants dans aucune ville de France, elle rejette donc toute solidarité avec ces industriels ambulants qui font des déballages dans diverses contrées sous le nom du PETIT-SAINT-THOMAS; elle les signale à la défiance et au mépris publics. — Un Catalogue détaillé des marchandises qui se trouvent dans ses magasins, est adressé aux personnes qui le demandent. (190)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE GOUBIN.

Les créanciers de la faillite du sieur Joseph Goubin, marchand boulanger, demeurant à Saumur, rue d'Orléans, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 492 du Code de commerce, à se présenter en personne ou par fondés de pouvoirs dûment enregistrés, dans le délai de vingt jours, au plus tard, à partir de ce jour, devant le syndic de ladite faillite, et à lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes qui leur sont dues, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe dudit Tribunal.

La vérification des créances aura lieu le lundi 14 avril prochain, à 8 heures précises du matin, en la Chambre du conseil du Tribunal de commerce.

Le Greffier du Tribunal,  
(191) A. DUDOUET.

Retrait de cautionnement.

Par acte dressé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le 16 février 1856, enregistré,

M. Georges-Armand Lecoy a déclaré, dans le but de retirer son cautionnement, qu'il avait cessé ses fonctions d'avoué près ledit Tribunal.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON,

A Saumur, rue Royale,

Présentement occupée par M. Loffet-Guillemet, peintre.

S'adresser audit notaire. (577)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

La MAISON occupée par M<sup>me</sup> GRÉARD, rue Saint-Jean.

S'adresser à M. GALLEAU fils.

A CÉDER

UN FONDS DE BOULANGERIE,

A Saumur.

S'adresser à M. KERNEIS. (181)

Librairie LAGNY Frères, éditeurs rue Garancière, 8, à Paris.

## HISTOIRE

DU CONSULAT, DE L'EMPIRE ET DE LA RESTAURATION,

Par M. LAURENTIE,

2 Volumes in-8°. — Prix : 10 Fr.

Ces deux volumes forment le complément de l'histoire de France.

COURS FAMILIER

DE

## LITTÉRATURE

UN ENTRETIEN PAR MOIS

Par LAMARTINE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Etudier la littérature universelle en tout siècle, en tout pays, en toute langue, avec intelligence et scrupule; apprécier les œuvres, les commenter, les offrir en exemples plus qu'en règles à l'esprit; inspirer ainsi la notion et le goût des lettres même aux illettrés, telle est la pensée de cette œuvre.

Ce n'est point un cours de rhétorique, mais un cours de discernement et de goût.

Il est écrit dans le style familier de la conversation, qui se plie à tous les tons.

Il est divisé en entretiens de l'écrivain avec le lecteur.

Il en paraît un entretien par mois.

L'ouvrage, qui compte déjà plusieurs volumes inédits, sera continué au moins quatre ans. En réunissant sous une même enveloppe les douze entretiens de l'année, on formera, en quelques années, un cours complet de littérature pour les bibliothèques de famille.

L'ouvrage est écrit par M. DE LAMARTINE seul.

Il est publié et administré par lui seul.

On s'abonne à Paris, 43, rue la Ville-l'Évêque, soit en souscrivant personnellement un abonnement, soit par lettre.

Les lettres contenant la demande d'un abonnement doivent être affranchies et adressées soit à M. DE LAMARTINE, soit à M<sup>me</sup> Grosset, fondée de pouvoirs.

Les lettres doivent contenir, en mandat de poste ou autrement, le prix de l'abonnement pour un an.

Le prix de l'abonnement est de 20 francs.

Le premier entretien paraîtra immédiatement.

On s'abonne dès aujourd'hui, pour éviter tout retard dans l'envoi.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

MAISON NEUVE,

Rue de la Basse-Île, appartenant à M. Ossant.

S'adresser audit notaire. (589)

M. GRÉARD quitte son magasin de la rue Saint-Jean pour agrandissement de commerce en cette ville. (622)

Cabinet de M. PLUMEREAU, à Tours, rue Descartes, n<sup>o</sup> 1.

A CÉDER

Très-bon fonds de commerce faisant l'ÉPICERIE en gros et les LIQUIDES.

Affaires 300,000 francs.

S'adresser à M. PLUMEREAU. (138)

### POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, et chez M. BALZEAU, parfumeurs, rue St-Jean. — PRIX DU POT : 5 FR. (286)

### VIN ANTI-GOUTTEUX

et ANTI-RHUMATISMAL,

(de colchique du Codex), de A. d'ANDURAN, médecin-pharmacien, avec lequel l'auteur s'est guéri d'un rhumatisme goutteux. Ce remède, admis à l'Exposition universelle de 1855, arrête de suite l'accès et guérit radicalement les affections goutteuses nouvelles; dans les anciennes il en éloigne de plus en plus les accès et les rend très-benins. — Prix du flacon et du mémoire : 10 fr. — Dépôt chez M. PERDRIAU, ph. à Saumur. (36)

LE NUMÉRO 5 CENTIMES.

# JOURNAL DU DIMANCHE

LITTÉRATURE — HISTOIRE — VOYAGES — MUSIQUE

Bureaux : rue de l'Éperon, 7, à Paris.

PRIX DE L'ABONNEMENT. — Paris : un an, 3 francs; six mois, 1 fr. 50 cent. — Départements : un an, 4 francs; six mois, 2 francs.

Le Journal du dimanche, le premier qui ait paru dans les publications à cinq centimes, a obtenu de suite le plus grand succès. Il le doit à la variété de sa rédaction, au choix attentif de ses articles, à la beauté de ses illustrations; c'est un véritable recueil de famille qu'on peut mettre sans danger entre les mains de tout le monde.

Nous ne pouvons mieux le faire connaître qu'en donnant le sommaire des premiers numéros :

LE PASTEUR DU PEUPLE, par Clémence Robert; — LA CHASSE AUX COSAQUES, par Jules de Saint-Félix; — LE SAVANT ET LE CROCODILE, par Méry; — LE CHASSEUR DE MARMOTTES, par Élie Berthet; — LE RETOUR AU PAYS, par Henry de Kock; — LA JUIVE DE SÉBASTOPOL, par Octave Féré; etc.

Chaque numéro contient un chant, avec musique, de Pierre Dupont et autres chansonniers populaires.

Les numéros suivants contiendront des romans et nouvelles par MM. Jules Sandeau, Eugène Sue, Léon Gozlan, Ancelot, de l'Académie française, Emmanuel Gonzales, Savinien Lapointe, Molé-Gentilhomme, Emile Souvestre, Arthur Ponroy, M<sup>mes</sup> Desbordes-Valmore, Anaïs Ségalas, etc., etc.

Le Journal du Dimanche publie en ce moment :

LES ZOUAVES, PAR PIERRE ZACCONE

Ce roman est un des récits les plus émouvants qui aient été écrits sur ces braves qui furent nommés sur le champ de bataille les premiers soldats du monde.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,